

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200710-D_09_07_2020_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2020

Affichage : 10/07/2020

Délibération n°09-07-2020-009

5.6 Exercice des mandats locaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 9 juillet 2020*

Date de convocation	3 juillet 2020
Date d'affichage	3 juillet 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	50
Votants	53 (dont 3 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 9 juillet à 18 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Alain CRUCHET, M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Myriam MORAND, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU).

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia VEEGAERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

REGIME INDEMNITAIRE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-12 et R.5211-4,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le régime indemnitaire du Président et des Vice-présidents est déterminé en fonction d'un pourcentage de l'indice brut 1022. Le CGCT fixe un taux maximum de 67,50 % de l'indice brut terminal pour les Présidents d' EPCI dont la population est comprise entre 20 000 et 49 999 habitants. Pour les Vice-présidents, le taux maximum est fixé à 24,73 % de l'indice brut terminal.

DÉCIDE d'appliquer le taux maximum de 67,50 % pour le Président ce qui représente une indemnité de 2 625,35 € brut mensuel et le taux de 11,89 % pour l'ensemble des Vice-présidents soit une indemnité brute mensuelle de 462,46 €.

DIT que le présent régime indemnitaire est applicable à compter de la date de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 9 juillet 2020

Pour extrait conforme

Le 10 juillet 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU